

L'ŒUVRE DES BOLLANDISTES A L'ABBAYE DE TONGERLOO

(Suite ²)

De son côté, l'abbé de Tongerloos recevait, de toutes parts, des félicitations et des encouragements, parmi lesquels il dut apprécier surtout ceux que, de Rome, envoya le cardinal Garampi ⁽⁸⁾ et la lettre émue que lui adressa l'abbé-général de l'Ordre, l'humaniste J. B. L'Ecuy, que les préoccupations angoissantes sur la situation et l'avenir de sa maison n'empêchaient pas de se réjouir vivement de l'heureuse initiative scientifique de son collègue ⁽⁹⁾.

§ IX. L'exécution des clauses matérielles et financières du contrat

Aussitôt l'autorisation reçue, Hermans se mit en devoir de faire exécuter les conventions. Plusieurs mois furent nécessaires au transport des livres et du matériel des bollandistes à Tongerloos ⁽¹⁾.

Les fermiers de l'abbaye, à Duffel, fournirent, pour le transport de la bibliothèque, de Bruxelles à Tongerloos, six chariots ⁽²⁾. Le 1^{er} juin, la moitié des livres se trouvait à l'abbaye et il restait à

(8) Lettre publiée par Feller, *Journal historique et littéraire*, t. I. p. 669. Maestricht, 1790.

(9) "Per Procuratorem romanum audiui, Amplissime Domine, a Vestra Dignitate emptam esse Bibliothecam Bollandistarum, cum omnibus eorum memorialibus. Digna certe et non satis laudanda acquisitio, cujus ope bonae antiquitatis et humaniarum litterarum amor et cultus magis magisque florebunt in vestro monasterio". Lettre du 24 février 1790, conservée aux Archives de l'abbaye de Tongerloos. Dossier: *Acta Sanctorum*, n° 43.

(1) Selon W. Van Spilbeeck, *De abdij van Tongerloos*, p. 570, on vaqua à ce transport, du 19 mai au 20 juin 1789. En réalité, on y mit plus de temps. Nous allons voir qu'après le 21 juin, différents envois furent encore effectués.

(2) Pour les frais de transport, auxquels s'ajoutaient de menus droits de "barrière", ils demandèrent 4 florins et 11 sous par chariot, soit, en tout, fl. 27-6-0. Archives de l'abbaye de Tongerloos, dépôt cité, n° 42.

prendre des dispositions pour le transfert des magasins au refuge de l'abbaye de Tongerlo à Anvers (3). Car on avait décidé que les fonds du magasin, comprenant les volumes encore disponibles des *Acta Sanctorum*, précédemment édités, seraient transférés, non à Tongerlo, mais à Anvers (4). Les expéditions se feraient plus facilement, en effet, de cette ville vers les différents pays.

Dans ce magasin se trouvaient, entre autres, les exemplaires restants du dernier volume, soit du tome V d'octobre. On en comptait encore neuf exemplaires complets, mais il y en avait, en outre, plus de quatre-vingt auxquels ne manquaient que quelques pages, que l'on pourrait réimprimer sans grands frais (5).

Les expéditions des volumes pour Anvers furent confiées à deux anciens serviteurs, hommes de confiance des bollandistes, Jean Daems et le magasinier Pierre Snyers (6). Le 20 juin, un bateau, chargé du précieux fardeau, dont la valeur était estimée quatre mille florins (7) quitta Bruxelles, vraisemblablement par le canal de Bruxelles à Willebroeck (le plus ancien canal de la Belgique, puisqu'il fut créé en 1550, sous Charles-Quint), pour suivre ensuite le Rupel et l'Escaut et arriva, sans encombre à Anvers, le lendemain. Le conducteur du bateau, François de Cleene, donna quittance des

(3) Lettre de C. De Bie à Simens, proviseur de Tongerlo à Anvers, le 1^{er} juin 1789, conservée aux Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier cité n° 25.

(4) Dans l'ouvrage cité de Feller, t. I, p. 668, on lit en note : " On me prie de placer ici l'avis suivant. Quoique ce soit réellement en cette abbaye [Tongerloo], que la continuation de cet ouvrage, ainsi que celui des *Acta Sanctorum Belgii selecta* aura lieu, les exemplaires néanmoins des tomes publiés, qui en restent encore à vendre, ne s'y trouvent pas, mais au Refuge de cette abbaye à Anvers ; de sorte que pour les acquérir, il faut s'adresser à monsieur Simens, qui y est proviseur ".

(5) Lettre de C. De Bie à A. Heylen, 1^{er} avril 1789. Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier cité, n° 11. Une déclaration analogue, plus précise, avait été faite par le préposé du magasin des bollandistes : " Le soussigné, magasinier du magasin des Bollandistes, déclare qu'il y a encore au dit magasin neuf exemplaires complets du cinquième volume d'octobre des *Acta Sanctorum Bollandi*, et qu'en outre il y a encore au même magasin environ quatre-vingt exemplaires du même volume, à chacun desquels il ne manque qu'un seul duerne. Bruxelles, le 26 de mars 1789. P. J. Snyers ". *Ibidem*, n° 12.

(6) Lettre de C. De Bie au proviseur Simens, 1^{er} juin 1789. Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier cité, n° 25 ; et lettre de J. Ghesquière, au même, 21 juin 1789. *Ibidem*, n° 27.

(7) " Le soussigné déclare que les effets dont ce bateau est chargé viennent des établissemens Bollandien et historiographe, vont au refuge de l'abbaye de Tongerlo à Anvers et valent environ quatre mille florins argent courant de Brabant. Bruxelles, le 20 juin 1789. Corneille de Bye ". Attestation conservée aux Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier cité, n° 26.

97 florins dus pour le transport et ajouta joyeusement le taux du pourboire ⁽⁸⁾. Mais Simens dut encore payer à J. Daems, pour empaquetages, ports de lettres et de paquets et autres frais divers, plus de 33 florins ⁽⁹⁾. Tout est noté avec soin et lorsque, le 21 juillet, Duchamps et Heylen se rendent à Bruxelles, pour s'occuper encore de l'envoi du musée bollandien, ils donnent quittance au proviseur d'Anvers de la somme de 64 florins, reçue pour leurs frais de route ⁽¹⁰⁾.

Munis de l'octroi impérial qui leur permettait d'emprunter une somme de 60.000 florins, les religieux de Tongerlool lancèrent immédiatement l'affaire. Le 8 juillet, l'abbé Hermans donnait mandat au proviseur, Nicolas Simens, de lever la somme dont le décret du 14 mai autorisait l'emprunt ⁽¹¹⁾.

En réalité, la somme levée fut exactement de 51.000 florins et se fit à un intérêt de 4 0/0. Cinquante et une obligations de mille florins furent émises et prirent cours le 1^{er} août 1789. Pour garantir cet emprunt, on hypothéqua quatre fermes de l'abbaye, sises à Oeleghem. Les échevins de cette localité donnèrent acte de cet engagement. Mais, les prêteurs ne se contentant pas de cette garantie — ils auraient désiré que tous les biens du monastère fussent engagés — on y ajouta le Refuge de l'abbaye de Tongerlool à Anvers. Cette maison était située au marché Saint-Jacques ⁽¹²⁾.

(8) " Pour acquit, Fransus de Cleene. Voor comptoir en drinkgeld. fl. 2-12-2 ". Ajoute, d'une encre épaisse et par une main malhabile, à la pièce signalée à la note précédente.

(9) Archives de l'abbaye de Tongerlool. Dossier cité, n° 29.

(10) " Den 21 July 1789, ontfangen van N. Simens, proviseur van Tongerlool, voor verteur op rijsen naer Brussel met verblijf aldaer ter occasie van het Musaeum der Bollandisten etc., vierensestig gls.

[S] A. Heylen, archiviste.

[S] E. du Champs ".
Archives de l'abbaye de Tongerlool. Même dossier, n° 31.

(11) Stipulation ajoutée, le 8 juillet 1789, de la main de G. Hermans, à l'acte capitulaire du 8 mai. Original aux Archives de l'abbaye de Tongerlool. Dossier cité, n° 14. Voir ci-dessus, p. 66 et 67, en note.

(12) Nous trouvons tous ces détails dans une lettre adressée, le 10 juin 1826, par un certain J. M. C. Vansteven, à S. Van Dijck, alors curé de Diesen (Tilbourg). Nous croyons utile de reproduire ici cette lettre, qui nous fait connaître les noms des bailleurs de fonds.

" Antwerpen, 10 Juni 1826.

Zeer Eerw. Heer Pastor! Uwen geëerden van den eersten dezer ontfangen hebbende, hebbe den passiven Renten-Boek geopend, en in dezen het volgende gezien.

Lichtinge van een en vijftig duyzend guldens wisselgeld gedaen door d'Abdye

La somme d'argent mise ainsi à la disposition de l'abbaye de Tongerlo venait bien à point, pour faire face aux dépenses considérables de l'entreprise assumée par Hermans. Parmi ces dépenses, il fallait compter les frais d'adaptation ou de construction des locaux destinés à servir d'habitation aux bollandistes, à abriter les livres et à contenir les ateliers de l'imprimerie.

Au nord des bâtiments claustraux se trouvait l'infirmerie, vaste local séparé du reste des constructions et ayant une cour spéciale. C'est entre l'infirmerie et le couvent des religieux, le long du vieux

van Tongerlo tot acquisitie der Bibliotheke en Magazijn der Bollandisten en Acta Sanctorum Belgii selecta ; met octroy van 14 Mey 1789.

Deze lichtinge is geschied à vier ten hondert courant van wisselgeld, en is verdeyld in een en vijftig Rente-Brieven, ieder van een duyzend guldens wisselgeld, cours en ingang nemende den eersten Augusti 1789, en zijn hier voor specialijk gehypothekeert vier onzer hoeven te Ooleghem.

De rente-brieven zijn genomeroteert van een tot 51 etc.

Nota : Deze lichtinge van fl. 51.000 wisg^t is gehypothekeert bij scabinalen Act van Ooleghem den 20 April 1795 op alle de goederen der Abdijs Tongerlo gelegen tot Ooleghem, en alzoo de geldschietters niet content geweest zijn met deeze hypotheke en bij hunne rentconstitutie alle onze goederen belast waren zoo hebben zij tot supplement geassumeert ons huys binnen Antwerpen op S. Jacobs merkt, genaemt de Refugie.

Onder stond. Ita est N. Simens Prov.

Uyt dit alles blijkt, dat de Rentiers hun geld niet op de boeken, maer wel op de genoemde goederen tot Ooleghem etc., geschoten hebben, en dit veranderd a. e. zaake teenemael. Dus was mij die kwaelijk verhaeld door den oudschepen den edelen Heere Van de Werve,

De geldschietters zijn :

1. Regina Clara Begoden, modo J. B. Mens.
2. Joanna Catharina Begoden, modo J. B. Mens.
- 3 en 4. Philippus Begoden, modo J. B. Mens.
5. R. D. Franc. Jos. Beeckmans modo Nicasius Vervrangen.
6. Adrianus de Cnodder, modo S. Jonkheer et Ann. Mar. Ceulemans.
- 7 à 9. Bischoep en Mar. Ther. Geerts.
- 8 à 17. Charles Joseph Van Colen De Bouchout, modo zijne kinderen.
- 18 à 27. Vrouwe Isabella Louisa Van den Cruyce Douairiere van Jhr Lunden
[Lachenen.
- 28 à 33. Jhr Joseph Antoin Meyers ; Modo Jhr Jacobus Van de Werve
34. Vrouwe de Neuf ; modo Jouff. Helene Francoise de Neuf.
35. de Zelve ; modo Jhr Arnold, Jean, Joseph de Neuf.
- 36 en 37. de Zelve ; modo Mar. Josepha de Neuf compagne van Jhr J. B.
[Van Delft.
- 38 en 39. De Zelve, modo Jhr Egide, Philip, Joseph de Neuf.
- 40 à 49. Jhr Jacques, Joseph, Xavier Bosschaert.
- 50 en 51. Jhr Henry, François De Meyer "

Archives de l'Abbaye de Tongerlo. Dossier cité, n° 80.

fossé — vers l'extrémité nord-est du jardin potager actuel — que l'on plaça le bâtiment des bollandistes.

Il ne nous est malheureusement pas possible de reconstituer exactement l'état de cette construction, mais, d'après un plan de l'époque ⁽¹³⁾, on peut se rendre compte qu'elle était assez spacieuse. C'est ce que l'on peut conclure aussi en faisant le relevé des dépenses nécessitées par l'achat des matériaux et la main d'œuvre.

Du 9 mai au 29 septembre 1789, les dépenses pour cette construction s'élevèrent à plus de 3700 florins. Dans la suite, jusqu'en septembre de l'année suivante, s'ajoutèrent, pour l'achèvement des locaux, au-delà de 935 florins. Parmi les détails des comptes, nous croyons intéressant de relever les points suivants.

Cinq maîtres-maçons, assistés de leurs aides, travaillèrent à la construction : Janssen, pendant 115 jours, à 12 "sous" ⁽¹⁴⁾ par jour et 33 jours à 10 sous. Birremans compta 58 jours à 12 sous ; Van de Poel, 62 jours à 12 sous ; Norbert Ven, 101 jours à 10 sous et Blomme, 221 jours au même salaire. Les manoeuvres, ou aides-maçons, réunirent, ensemble, une série de 747 journées à 8 sous et une autre, de 41 journées, à 6 sous.

Le charpentier Moynon travailla, pendant 227 jours, pour 14 sous par jour et, pendant 66 jours, pour 12 sous. Son fils, qui lui servait d'aide, se vit payer 103 jours à 8 sous et 58 jours à 6 sous. Il faut y ajouter toute une équipe d'ouvriers de tout métier : scieurs de bois, tailleurs de pierres, ardoisiers, etc.

Du 7 juin 1789 au 28 septembre suivant, on acheta, par commandes successives, 140.000 briques, dont les prix, selon la qualité et l'époque de la vente, variaient de 6 à 3 florins les mille.

En septembre, on commença à couvrir le bâtiment ; nous trouvons, en effet, du 5 septembre 1789 au 7 juin 1790, mention d'achats d'ardoises : 6.000 à 11 florins 5 sous les mille, et 6.600 à 11 fl. 10 s. A côté de ces commandes sont signalés les achats de chaux, de dalles, de pièces de fer et de différents autres matériaux ⁽¹⁵⁾.

(13) Plan de l'abbaye de Tongerlo en 1796. On en trouve une reproduction dans W. Van Spilbeeck, *De abdij van Tongerlo*, p. 533.

(14) On sait que le sou ou "stuiver" était la vingtième partie du florin. Il équivait à peu près à la pièce actuelle de "cinq cents" hollandaise. "Le florin argent courant de Brabant, valait 1 franc 81 centimes. Il était divisé en 20 sous, et le sou en 12 derniers ou 4 liards". E. Maillay, *Histoire de l'Académie de Bruxelles*, p. 699. Bruxelles, 1883.

(15) Nous avons tiré ces renseignements d'un registre de comptes de 12 pages in-folio : *Uytgeef wegens de Bollandisterye*, conservé aux Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier : *Acta Sanctorum*, n° 22.

En même temps que l'abbaye acquérait les *Acta Sanctorum*, elle devenait propriétaire, par une autre convention, des *Analecta Belgica* que lui cédait Ghesquière, avec les magasins et tout ce qui appartenait à cette institution, pour une somme de 3.000 florins ⁽¹⁶⁾. Du refuge des religieux d'Afflighem, à Bruxelles, où il attendait le moment de partir pour Tongerlo, Ghesquière écrivit à Simens, proviseur à Anvers, pour l'informer du meilleur moyen de lui faire parvenir la somme convenue. Il le pria de l'envoyer à "Madame la veuve Jean-Martin Smets, à Anvers, voor rekening van Madame la veuve Jacques De Volder, à Gand" ou, s'il le préfère, qu'il lui indique le jour où Ghesquière pourrait venir toucher cette somme à Anvers ⁽¹⁷⁾. Le proviseur de Tongerlo trouve, sans doute, que la seconde solution était le plus simple, et le bollandiste s'en vint à Anvers, le 5 août, pour recevoir les 3.000 florins ⁽¹⁸⁾.

Quelques jours plus tard, le 10 août, Simens pouvait remettre à De Bie, De Bue et Fonson, la somme de neuf mille florins, qui leur avait été promise pour leur part, dans la cession des magasins des *Acta Sanctorum* et du matériel d'imprimerie ⁽¹⁹⁾.

(16) Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier cité, n° 18, et pièces à indiquer ci-dessous.

(17) Lettre de J. Ghesquière à N. Simens, aux Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier cité, n° 30.

(18) "Op heden den 14 Mey 1789 zijn de ondergeschreve geconveneert zoo wegens het magazijn, als alles dat daer aen kleeft en toebehoorende is, raekende den Eerw. Heer Ghesquiere op den voet als volgt: dat de Abdy Tongerlo van data voors., aen zig neemt het zelve magazyn en toebehoorte voor eene somme van dry duysent guld. wisselgeld zullende verders convenieren over de maniere der betaeling van de gemelde somme ende dit alles naer de aggreatie van het gouvernement over de verkooping gedae door de geweze Bollandisten en voors. gouvernement.

A. Heylen, archivist als Commissaris der voors. Abdy.

J. Ghesquiere Pbr. Historiographus, etc.

In gevolge van de bovenstaende conventie, bekenne hier over voldae te zyn door den Zeer Eerweerden Heer Mijnheer N. Simens, Proviseur der Abdy van Tongerlo desen 5^{en} Augusti 1789.

J. Ghesquiere Pbr. etc.

Dico dry duysent guldens wisselgeldt.

J. Ghesquière Pbr. etc.

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier cité, n° 18.

(19) De Ondergeschrevene bekenen ontfanghen te hebben van den Eerweerdighen heer Simens, proviseur der abdy Tongerlo in de refugie der selve tot Antwerpen de somme van negen-duysent guldens Brabants-courant tot betaelinghe van de hun competerende helft van de achtienduysent guldens Brabants-courant, voor de welke den elfsten mey lastleden aen de voorseyde abdy het magazyn der *Acta Sanctorum Bollandiana* als oock de druckerye, tot het drucken van dese dienende, verkogt is geworden.

Enfin, le 14 août, la dette vis-à-vis du Gouvernement fut éteinte, par le versement, dans la caisse du trésor royal, des vingt et un mille florins stipulés pour l'achat de l'établissement des bollandistes et de leur bibliothèque ⁽²⁰⁾.

Nous aurons constaté que l'abbaye de Tongerloos avait rempli toutes les conditions d'ordre financier auxquelles elle s'était engagée, lorsque nous aurons ajouté que les pensions dues aux bollandistes leur furent fidèlement payées ⁽²¹⁾.

A toutes ces obligations, délibérément acceptées, et aux frais de construction venait s'ajouter, on le pense bien, une suite interminable de dépenses inattendues et de "faux frais" occasionnés par le zèle encombrant de tous les agents qui s'entremettaient dans cette affaire, avec le désintéressement que l'on devine. Citons, comme exemple, les factures présentées par l'agent Cools, dont le montant s'élève à plus de 107 florins ⁽²²⁾. Chaque année, le budget de l'abbaye allait être considérablement grevé par les sommes à verser, avec le très hypothétique espoir d'en retrouver quelque part, lorsque seraient vendus les premiers volumes sortis des presses de l'établissement bollandien ⁽²³⁾.

Antwerpen den thiensten Augusti 1789.

[S] Cornelius de Bye.

[S] Jacobus de Büe.

[S] Joannes Baptista Fonson".

Archives de l'abbaye de Tongerloos. Dossier cité, n° 33.

(20) "*Recette générale des Finances Beligiques*. N° 534. Quittance tenant lieu de lettre de décharge. Fl. 21.000 courant. — Nous, Préposés principaux à la Recette générale des Finances de Sa Majesté l'Empereur et Roi, reconnoissons avoir reçu de l'abbaye de Tongerloos, la somme de vingt un mille florins, argent courant de Brabant, savoir 1°) neuf mille florins pour la cession qui a été faite par le Gouvernement à cette abbaye, de l'établissement des Bollandistes et de l'historiographie, 2°) douze mille florins, pour cession de la bibliothèque, telle qu'elle s'est trouvée lors de l'arrangement contractée (*sic*) avec cette abbaye et le Gouvernement. — Bruxelles, le quatorze août mil sept cent quatre vingt neuf.

[S] A. de Walckiers. B^{on} van Swieten".

Archives de l'abbaye de Tongerloos. Même dossier, n° 34.

(21) Les quittances des bollandistes sont conservées au dépôt et dans le dossier cités, aux n° 45, 46, 47, 48, 49, 50, 54, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78 et 79.

(22) Archives de l'abbaye de Tongerloos. Dossier cité, n° 24 et 32. Ces mémoires de Cools nous paraissent — à la distance où nous sommes — si savoureux que nous avons cru intéressant, pour le lecteur, de les retrouver en annexe.

(23) Les frais annuels s'élevaient à plus de cinq mille florins, comme on l'indique dans l'évaluation suivante :

"De intresten van het gelicht capitael van fl. 51.000 — wisg^t tot acquisitie van Bibliotheke en magazyn der Bollandisten beloopten 's jaers à 4 p^t courant ter

Parmi ces dépenses, il en était que l'on faisait volontiers, avec le geste qui s'impose lorsque l'on croit engager ses forces et son argent pour la gloire d'une institution ou pour le bien de la science. Il en était d'autres, consenties moins allègrement et plus discrètement, pour les différentes nécessités des bollandistes et de leurs serviteurs.

Tel fut le cas du correcteur des bollandistes, le frère Célestin Mutsaerts, qui, saisi de frayeur pendant les troubles de décembre 1789, prit la fuite, et dont la fugue entraîna des dépenses de plus de 9 florins, qui furent portées à charge de l'œuvre bollandienne.

Au 19 janvier 1791, on cite avec pitié, comme émargeant au budget de la société, un domestique des bollandistes, A. Van der Auwera, auquel on accorde 6 florins 6 sous, mais en stipulant qu'il n'a aucun droit à une salaire fixe. Le 10 septembre, on semble lui reprocher son salaire (*betaald wederom*).

Nous trouvons aussi mention de drap acheté pour les bollandistes, et de matelas. On en fit faire d'abord pour Ghesquière, puis pour tous les autres, et le petit domestique Van der Auwera en bénéficia aussi, mais on lui en fit faire un à moitié prix ⁽²⁴⁾.

Que devenait, dans l'entretemps, l'imprimeur Van der Beken, dont nous avons plus d'une fois relaté les suppliques ? Les anciens

somme van	fl. 2040
De pensioenen als volgt :	
aen d'Heer Ghesquiere	518
aen d'Heer de Bie	350
aen d'Heer de Büe	350
aen d'Heer Fonçon	380
aen d'Heer Smet	300
aen de vier Heeren onser abdye mede werckende in het groot en kleyn werck te weten :	
d'Heer Isfridus Thys	120
d'Heer Cyprianus Van de Goor	120
d'Heer Siardus Van Dyck	120
d'Heer Mathias Stals	120
S ^r Dams, die alhier tot Antwerpen het magazyn dirigeert 's jaers	200
Aen Joseph Van der Poorten en syne twee kinderen, drucker en letter-setter 's jaers	546
's jaers vasten last	5161
Archives de l'abbaye de Tongerlo, Feuille volante, sans date, conservée dans le dossier : <i>Acta Sanctorum</i> , n° 39.	

(24) Nous citons ces détails d'après la pièce que nous publions en Annexe : *Registre des dépenses de l'œuvre des Bollandistes*.

bollandistes, empressés de recommander leurs fidèles serviteurs, comme Daems et Snijers, ne font jamais mention de l'imprimeur Van der Beken et nous ne trouvons pas un mot de recommandation de leur part, en sa faveur. Il est vrai qu'il se suffisait à lui-même dans cette tâche et ne se faisait pas faute d'importuner les Messieurs du Conseil du Gouvernement Général et de la Chambre des Comptes, pour leur exposer ses mérites et la situation qui lui était réservée, par la suppression des bollandistes.

Les membres de ces augustes assemblées, soient qu'ils n'eussent point regardé ce quémandeur importun comme intéressant ou méritant, soit par simple tradition de tout Gouvernement qui a foi en son pouvoir, se contentaient de le renvoyer avec de vagues paroles de sympathie, lui faisant remarquer, lorsqu'il demandait réparation à l'Etat d'où lui venait tout le mal, qu'il n'était en droit de rien exiger, mais s'empressant, chaque fois que les négociations avec Tongerlool semblaient prendre une bonne tournure, de lui donner l'assurance que les acquéreurs de l'œuvre (auxquels on demandait le prix fort) ne se feraient pas faute, comme c'était justice, de s'intéresser à son sort.

Aussi, nous l'avons signalé déjà (25), le jour où le Gouvernement se fut déchargé de toute obligation vis-à-vis de l'œuvre bollandienne, il fit insérer, dans le contrat de cession " que l'abbaye s'engage à employer le compositeur Van der Beken, comme il l'était ci-devant à l'établissement des bollandistes, aux conditions à convenir entre eux (26) ". Le gouvernement impérial n'eût pas parlé autrement, s'il avait lui-même payé l'abbaye, pour qu'elle se chargeât de l'entreprise !

Heureusement, il y avait un correctif : " aux conditions à convenir entre eux ". Les conditions proposées par les religieux de Tongerlool ne plurent pas à Van der Beken. A la séance de la commission ecclésiastique du 22 août 1789, on donna communication de ses plaintes. L'abbaye de Tongerlool, dit-il, lui propose de lui fournir table, logement et 200 florins par an, " pour aussi longtemps qu'il satisfera louablement à son ouvrage ". Il craint qu'on ne trouve un motif de le congédier quand, bientôt, il sera usé. Non content d'imposer ses services à l'abbaye, pour laquelle il n'a jamais rien fait jusque là, il prétend dicter ses conditions et déclare qu'il n'acceptera le traitement proposé que si on lui promet, pour le jour

(25) Voir ci-dessus, p. 76.

(26) Archives générales du Royaume, Bruxelles. Dossier *Bollandistes et hagiographes*, t. II, au 22 août 1789.

où il ne pourra plus exercer son métier, de lui continuer la jouissance de la nourriture et du logement, avec une pension de cent florins par an ⁽²⁷⁾.

La Chambre des Comptes informa le Conseil du Gouvernement Général de ces plaintes. Van der Beken, qui savait très bien discerner d'où venait le vent, et distribuait ses arguments à bon escient, crut opportun d'ajouter (en ce moment où la situation entre le Gouvernement et l'abbaye de Tongerlo devenait de plus en plus tendue) "qu'il n'auroit vu qu'avec la plus grande douleur qu'il étoit livré au despotisme monacal qui, loin d'envisager son savoir, démontré par ses ci-devant supérieurs... voudroit le traiter en domestique en le païant comme simple journalier, bien entendu aussi longtems qu'il s'occupera louablement de sa tâche.". Il rappelle qu'il est âgé de 50 ans, et a bien travaillé pour les bollandistes, pendant 28 ans. En conséquence, il demande que le Conseil veuille "donner des ordres nécessaires à la dite abbaye, pour y recevoir le suppliant sur le pied qu'il a proposé ⁽²⁷⁾". Le 19 septembre, à la séance de la commission ecclésiastique, on donne cette réponse : "*Votum.* On remettra cette affaire à l'auditeur de la Chambre des Comptes, Charlier, en le chargeant de moïenner un accomodement avec l'abbaye de Tongerlo, pour fixer le sort du suppliant ⁽²⁸⁾".

Les prétentions de Van der Beken durent sembler inacceptables, car il n'est désormais plus question de lui. Le 3 septembre 1790, un accord fut conclu entre l'imprimeur T'Serstevens, au nom de l'abbé de Tongerlo — et approuvé ensuite par l'abbé lui-même — et Joseph Van der Poorten, qui s'engage, avec son fils Philippe, à l'imprimerie des *Acta Sanctorum*, pour toute besogne de presse, y compris éventuellement, le brochage des livres, moyennant un salaire de 10 florins 10 sous par semaine, sans rien décompter pour les jours de fêtes, et avec l'espoir d'obtenir de l'abbé deux pots de bière par jour. Il y a lieu de croire que Van der Poorten inspirait plus de confiance que Van der Beken, car ces conditions, plus avantageuses au compositeur que celles que présentait le précédent imprimeur, furent acceptées volontiers ⁽²⁹⁾. Van der Poorten resta fidèlement

(27) *Ibidem.* Séance du 8 septembre 1789.

(28) *Ibidem.* 19 septembre 1789.

(29) "*Contract aengegaen met den Boek-Drukker. 1790. 3 September.*

— Ik ondergeschreven verbindt my, als voor myn Zoon Philippus, aen de Heer B. T. T'Serstevens Boek-Drukker binnen Brussel, als commissie hebbende van den Eerwaerdigsten Heer Prelaet van Tongerlo, om gesaementlyk te zullen

au service de l'abbaye, aussi longtemps qu'on y travailla aux *Acta Sanctorum* ⁽³⁰⁾. L'accord était si complet que, lorsque l'imprimerie fut fermée et scellée par les autorités autrichiennes, l'on continua à donner un salaire à cet honnête ouvrier ⁽³¹⁾.

§ X. Les Bollandistes de Tongerlo.

Les matériaux n'étaient pas encore entièrement transportés à Tongerlo que déjà s'était formée la nouvelle société hagiographique qui reprenait la succession des bollandistes.

Fonson, De Bie, De Bue et Ghesquière représentaient l'ancienne société. Mais tous ne poursuivirent pas la tâche commencée.

Signalons, pour l'éliminer de la liste des futurs continuateurs de l'œuvre, J. B. Fonson, de l'abbaye de Caudenberg. Dès 1788, il se retira à Bruxelles. Quelques notes éparses, déjà préparées par lui,

werken in de Abbatiale Drukkerye der heylig-schryvers, gezydt Bollandisten, zoo aen de kasse, als aen de Perse, en in noodzaekelykheydt in de Boek-binderye, gelyk den Eerweirdigsten Heer Prelaet, of zyn Heeren gecommiteerde zullen goedvinden, en dat voor eenen weekelyken salaris van *thien guldens, thien stuyvers* brabans courant; 't zy heylig dagh of geenen heylig dagh in de weeke, zonder voordere vermeerderinghe op den bovengemelde loon-salaris oyt te vragen

Voorders, volgens mondelinge afspraak met de Heer T'Serstevens, verhoope ik te profiteere dagelykx met mynen Zoon naar middagh drye pinten, of twee potten bier, onder aggregatie van Eerweirdigsten Heer Prelaet.

Actum Brussel den 3 September 1700 negentig.

S. Van der Poorten.

Den ondergeschrevene uyt kragte van zijne Commissie, is deeze bovengemelde verbintenisse etc onder aggregatie van den Eerweirdigsten Heer Prelaet van Tongerlo accepteerende. B. T. T'Serstevens. — Wij present als getuygen: I. B. Jambers. — H. J. Matthys.

Aggreëre en houde voor goed, en van waerde het boven gesch^t contract. G. Hermans. Abb. Tongerl. "

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier: *Acta Sanctorum*, n° 51.

(30) L'on conserve, aux Archives de l'abbaye de Tongerlo, dossier *Acta Sanctorum*, n° 52, un registre de huit pages in-folio, donnant le détail des salaires payés au compositeur Joseph Van der Poorten, de décembre 1790 à juin 1794.

(31) " 22 January. Betaeld aen J. Van der Poorten, in voldoeninge van huer tot op heden, wanneer de drukkerye sederd gisteren naer middag gesloten was, fl. 31-10-0. — Den 20 Febr. bet. aen J. Van der Poorten, drucker der Eerw. Heeren Boll. voor dagloon voor hem en syne kinderen, alhoewel sy belet waeren, veertig guld. op rekeninge. Dico 40-0-0 ". — Le 17 mars, on lui donne encore 42 florins. Mais on décide alors qu'à l'avenir, aussi longtemps que l'imprimerie sera fermée, on lui donnera une demi-pistole par semaine. Il travaillera, avec ses enfants, à la reliure des livres. De ce chef, il toucha, de mars à novembre 1792, 189 florins. — Registre cité à la note précédente.

trouveront place dans le tome VI d'octobre, mais il n'y ajoutera aucune nouvelle contribution. Son nom ne se rencontrera plus qu'au bas des quittances attestant qu'il a reçu l'allocation annuelle de 380 florins, à titre d'ancien — et éphémère — bollandiste. On le comptera, lors de l'invasion française, parmi les prêtres assermentés et il s'efforcera, plus tard, de se refaire une virginité, en occupant des fonctions ecclésiastiques subalternes, comme attaché à l'église de Notre-Dame du Finistère, puis de Notre-Dame du Sablon. Il mourut, en 1826, dans la 70^e année de son âge.

Corneille De Bie était le doyen de la savante société. Nous avons rapporté avec quel zèle il s'employa à sauver et à garder en Belgique l'héritage scientifique qu'il voulait transmettre aux religieux de Tongerloo. Le but étant atteint, il semble que sa tâche soit terminée et qu'il ne songe plus qu'à entonner son *Nunc dimittis*. Il avait toutefois d'abord pensé à se rendre lui-même à Tongerloo. Sa correspondance en fait foi, et nous apprenons d'une lettre de Ghesquière qu'au mois de juillet 1789, De Bie comptait encore se mettre en route après le 15 août (1).

Peut-être, sa santé, parfois chancelante à cette époque, lui aura-t-elle fait retarder son départ, que les circonstances de guerre vinrent ensuite ajourner *sine die*.

Si l'on en croyait Feller, ce serait de parti-pris que de Bie se serait retiré de la compagnie des bollandistes, par souci de ne point se compromettre aux yeux du gouvernement autrichien.

Voici, en effet, comment le bouillant patriote annonce la reprise de l'œuvre bollandienne à Tongerloo.

"Les religieux de Tongerloo s'offrirent de recueillir chez eux les savans auteurs et de les aider dans leurs travaux. Aujourd'hui que le règne des bayonnettes et de l'ignorance a fait place à la liberté, à la sureté et à l'honneur des sciences, on ignore si l'ouvrage sera continué à Bruxelles ou à Tongerloo. Il est certain que ce dernier endroit est plus propre à l'étude et qu'on peut espérer d'y trouver plus d'un genre de secours ; mais il ne paroît pas naturel qu'un déplacement occasionné par la tyrannie ait lieu après que ce fléau est anéanti. On regrette qu'un des estimables coopérateurs se soit laissé entraîner, vers la fin de sa carrière, dans le parti de ceux qui ont flétri cette grande et célèbre entreprise, qu'il ait craint de survivre à sa gloire, et qu'il ait mieux aimé baisser la verge de fer qui

(1) Lettre de J. Ghesquière, 21 juillet 1789. Archives de l'abbaye de Tongerloo. Dossier cité, n° 30.

détruisoit tout, que de paroître en avoir été honorablement frappé (2) ".

La réponse ne se fit pas attendre.

Dans son journal du 15 février, Feller dut insérer une lettre de De Bie. Celui-ci, après avoir cité les paroles désobligeantes qu'il comprenait être dirigées contre lui, écrivait : " Je ne puis guère douter que cela me regarde, vu qu'effectivement j'ai soutenu, peut-être avec trop d'ardeur, les intérêts du souverain du pays ; mais je n'ai jamais été du parti de ceux qui ont flétri cette entreprise. Ce parti, qui est celui des philosophistes et de l'incrédule ignorance, je l'ai toujours eu en horreur. Le seul souvenir de la morgue insultante avec laquelle on choisit le jour même de la fête de *Tous les Saints*, pour nous défendre, en 1788, de travailler dorénavant, aux *Actes des Saints*, suffit pour me faire détester ce parti. Quant à mon attachement au souverain, je puis avoir donné trop d'extension ou des applications peu justes aux maximes qui me sembloient en faire un devoir ; mais ces mêmes maximes sont garantes de ma fidélité et de mon attachement au gouvernement actuel. J'ignore si mes concitoyens me voudront assez de mal pour cette différence passagère d'opinions, pour ne pas permettre que je me joigne à mes anciens associés, pour continuer les *Acta*. J'aime à croire que leur mécontentement ne va pas jusques là. Mais si cela étoit, je me retirerais de bon gré dans une solitude, où je soulagerai ma douleur, en méditant les exemples sur lesquels j'ai si long-tems écrit, et ne m'occuperai de la *Vie des Saints* que pour mon instruction personnelle. J'ai l'honneur d'être etc.

Corneille De Bye.

Ypres, le 25 janv. 1790 ".

Feller fait suivre la publication de cette lettre de commentaires dont la sérénité frise l'inconscience. Comme s'il n'étoit pas lui-même l'auteur de la phrase incriminée, il proteste que " quelques propos indiscrets ne sont pas une raison qui doive tenir dans l'inaction et la nullité, des talens éprouvés par de longs, utiles et édifiants travaux ". Il termine par de solennelles considérations où intervient l'autorité de Cicéron, dont les textes ne parviennent pas à simplifier l'éloquence de notre exubérant annaliste (3).

Quoi qu'il en soit, De Bie ne vint jamais rejoindre ses collaborateurs à Tongerlo, et sa contribution au tome VI d'octobre fut si minime que son nom, indiqué pourtant en tête du volume, ne se

(2) Feller, *Journal historique et littéraire*, t. I, p. 137. Maestricht, 1790.

(3) *Ibidem*, p. 363.

retrouve pas, avec celui des autres bollandistes, dans l'épître dédicatoire à Pie VI.

En 1794, lors de l'invasion française, De Bie se retira à Werden (Allemagne), d'où, le 14 octobre 1795, il envoya une procuration donnant à Jacques de Bue sa délégation pour toucher sa pension ⁽⁴⁾. Il mourut le 11 août 1801, âgé de près de 74 ans.

Adrien Heylen, archiviste de l'abbaye de Tongerlo, était l'un de ceux que l'on croyait avoir le plus de titres à entrer dans la compagnie des bollandistes, à cause de son érudition. Comme De Bie et avec lui, Heylen fut le grand artisan de toutes les négociations qui mirent son abbaye en possession de l'œuvre bollandienne, mais sa santé ne lui permit pas de persévérer dans la collaboration de cette entreprise hagiographique ⁽⁵⁾. Ni Heylen, ni De Bie, ne joueront plus de rôle dans la société bollandienne, dont la conservation leur fut, en grande partie, redevable.

C'est à Jacques De Bue qu'échut la direction des *Acta Sanctorum*, à l'abbaye de Tongerlo et la formation des hagiographes, ainsi que l'élaboration du tome VI d'octobre.

Né à Hal, le 11 mars 1728, et entré dans la société bollandiste en 1762, il se rendit à Tongerlo dans le courant de l'été 1789 et ne tarda pas à y recruter des collaborateurs.

Le premier fut Siard Van Dijck. Né au village même de Tongerlo, le 10 novembre 1758, Van Dijck s'était senti bientôt attiré vers le monastère à l'ombre duquel s'était passée son enfance. Ses études terminées, il entra au couvent, sans attendre l'âge requis pour être admis au noviciat et dut, pour ce motif, prolonger le séjour préparatoire à la vêtue. Après avoir émis ses vœux et été ordonné prêtre, il ne tarda pas à être désigné par son abbé pour faire partie de la rédaction des *Acta Sanctorum*. C'est lui qui, d'après Van Hecke, dans son histoire du Bollandisme ⁽⁶⁾, donnait les plus belles espérances d'une carrière féconde et utile à la science. Ses notes et ses commentaires, au tome VI d'octobre, sont remarquables, par son discernement à rejeter les actes fabuleux ou apocryphes et son adresse à résoudre les problèmes chronologiques. Il était connu en dehors du monde hagiographique et remporta, en 1792, le prix de

(4) "Werden sur la Roer, ce 14 8bre 1795". Archives de Tongerlo. Dossier : *Acta Sanctorum*, n° 76.

(5) Voir ci-dessus, t. II, 1926, p. 379 et 380, en note, une brève notice biographique sur Adrien Heylen.

(6) Van Hecke, o. c., *Proœmium*, p. XXXIV. Sur Siard Van Dijck, voir aussi L. Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, t. II, p. 297-298, Bruxelles, 1902.



JACQUES DE BUE

l'Académie pour son mémoire : *De finibus comitatus Flandriae sub Balduino Ferreo, de annis et ratione ejus regiminis*. Son caractère aimable, la douceur de ses manières et sa profonde modestie lui ont valu un éloge ému dans le nécrologe de l'abbaye qu'il semble avoir édifiée plus encore par sa vertu que par sa science (7).

Cyprien Van de Goor, né à Turnhout le 16 décembre 1759 et profès à Tongerlo depuis le 17 décembre 1784, fut adjoint à Van Dijck, en 1790. Outre le réel talent avec lequel il se donna à la critique des textes, dans les Actes dont il fut chargé, et que nous indiquerons plus loin, il montra beaucoup d'initiative dans l'arrangement de la librairie et de la typographie (8).

Un troisième collaborateur de De Bue fut Mathias Stals, né à Maeseyck le 12 octobre 1761 et entré, en 1784, à l'abbaye de Tongerlo, où il fit profession deux ans plus tard. Il entra dans la société bollandienne en même temps que Cyprien Van de Goor. Petit de taille, mais d'un extérieur grave qui lui conciliait le respect et la sympathie, Mathias Stals apporta à l'élaboration des Actes des Saints l'appoint d'un esprit très subtil, d'une mémoire extraordinaire et d'une grande facilité pour les langues. Tous ces dons naturels étaient développés par une persévérante activité dans les recherches scientifiques (9).

Dans l'orbite de ces hagiographes gravitaient quelques autres collaborateurs de moindre envergure, qui se consacrèrent à la charge plus modeste de correcteurs ou à d'autres besognes analogues. Citons parmi eux Célestin Mutsaerts et Adalbert Heylen.

Nous savons qu'à côté du grand travail des *Acta Sanctorum*, les *Analecta Belgica*, avec les *Acta Sanctorum Belgii* et le *Musæum hagiographicum* de Ghesquière avaient été aussi transportés à Tongerlo.

Né à Courtrai, le 27 février 1731 et adjoint aux bollandistes en 1763, Ghesquière se consacra bientôt exclusivement à l'hagiographie belge. Il vint s'installer à l'abbaye de Tongerlo, probablement dans

(7) "Erat vir optima indolis, convictu affabilis, sermone placidus et conversatione, pacis conciliandae studiosissimus, mundo mortuus". W. Van Spilbeeck, *Necrologium Ecclesiae B. M. V. de Tongerlo*, p. 23. Tongerlo, 1902.

(8) Van Hecke, o. c., p. XXXIV; L. Goovaerts, o. c., t. II, p. 274-275.

(9) "Vir tenacis memoriae, acuti ingenii, variarum linguarum, inter alias Germanicae et Graecae, peritus, et quamvis statura pusillus, grandis inter suos parochianos et domesticos auctoritatis; erat etiam antiquitatum indagator et faustus assecutor". W. Van Spilbeeck, *Necrologium Ecclesiae B. M. V. de Tongerlo*, p. 24. Cfr. Van Hecke, l. c., p. XXXIV; L. Goovaerts, o. c., p. 200-201.



JOSEPH GHESQUIERE

le courant du mois d'août 1789 et s'y acclimata à merveille. Il embrassa, en toutes circonstances, les intérêts de la communauté où il se sentait chez lui et dont il partageait les opinions en même temps que les épreuves.

Il avait un aide en la personne de Corneille Smet, mais celui-ci nous paraît être resté à Bruxelles. Nous ne trouvons, en effet, aucune trace de son séjour à Tongerloo, et les quittances par lesquelles il accuse réception des honoraires de sa pension sont datées de Bruxelles ⁽¹⁰⁾.

Par contre, Ghesquière trouva un précieux auxiliaire et un ami dévoué en celui que l'abbé Hermans lui donna pour le seconder dans ses travaux : Isfride Thijs. Bien que ne faisant pas partie, à strictement parler, de la société des bollandistes, puisqu'il ne s'occupa pas plus que Ghesquière de l'œuvre des *Acta Sanctorum*, Thijs s'est acquis, dans l'élaboration des *Acta Sanctorum Belgii*, une réputation d'hagiographe qui doit, nous semble-t-il, le placer en tête de tous ses confrères de Tongerloo. Il était âgé d'environ quarante ans, lorsqu'il se mit à la disposition de Ghesquière. Déjà il s'était fait connaître par des travaux, dont la liste est considérable ⁽¹¹⁾ et plusieurs de ses mémoires historiques furent couronnés par l'Académie de Bruxelles, dont il devait, au soir de sa vie, en 1816, devenir membre.

Tout était bien organisé. Tout était payé. Tout était prévu. On avait même dressé un règlement très intéressant, pour l'imprimerie ⁽¹²⁾. Les historiographes avaient la plume à la main. Mais les événements politiques allaient retarder la publication de leurs travaux.

(10) *Actum Brussel den 15 Mey 1790*. Archives de l'abbaye de Tongerloo. Dossier cité, n° 46. — *Actum Brussel dezen 17 Augusti 1795*. *Ibidem*, n° 71.

(11) On la trouvera dans L. Goovaerts, *l. c.*, t. II, p. 244-247. I. Thijs s'occupa aussi de sciences médicales et, étant curé de Wijneghem, inventa un élixir stomachique dont la vente se continua en plein XX^e siècle, ainsi que le montre L. Goovaerts, *l. c.*, par la transcription d'une annonce de journal. La publicité au service de l'histoire ! — Voir la biographie de ce savant : J. Ernalsteen, *Isfried Thijs*. 1920, Brecht (*Overdruk uit Oudheid en Kunst*). — Isfride Thijs était né à Brecht le 11 janvier 1749, et fit profession à l'abbaye de Tongerloo le 8 décembre 1770. Il occupa successivement un poste subordonné dans le ministère à Zoerle, à Westerloo, à Mierlo et à Oevel, quand ses aptitudes le désignèrent comme coopérateur à l'œuvre bollandienne. De 1800 à 1816 il fut curé à Wijneghem. Il fut membre de l'académie et mourut le 3 janvier 1724 (W. Van Spilbeeck, *Necrologium*, p. 2).

(12) Voir à l'Annexe, ci-dessous.

§. XI. Epreuves et contrariétés.

Nous étendre sur ces événements politiques serait dépasser la portée de cette contribution à l'histoire des bollandistes. Nous ne nous y arrêterons qu'autant qu'il est nécessaire pour se rendre compte de la marche des travaux hagiographiques et des difficultés qui vinrent l'entraver.

La résistance des Etats du Brabant aux volontés de Joseph II provoqua, le 18 juin 1789, la dissolution du Conseil du Brabant et des Etats. Les soldats impériaux occupèrent aussitôt la ville de Bruxelles. L'abbé de Tongerlo qui, avec ses collègues de Saint-Bernard, Villers, Vlierbeek et Saint-Michel, sortait de l'assemblée, fut mis aux arrêts dans la ville. Mais, dès le lendemain, on lui rendit sa liberté (1). Cela se passait tandis que les bollandistes se préparaient, avec les religieux de Tongerlo, à effectuer le transport des livres et des effets de la société hagiographique, dans l'abbaye campinoise.

Parmi les correspondances de cette époque, nous retrouvons encore une convocation par laquelle, au nom de l'empereur, l'abbé de Tongerlo était mandé à Bruxelles, par le Conseil royal du Gouvernement (2). Nous ignorons quel fut exactement le motif de cette convocation, mais elle ne fut, certes, pas provoquée par les manifestations de loyalisme de l'abbé de Tongerlo, qui encourageait si ouvertement la résistance à Joseph II que lorsque Van der Mersch, à la demande de Vonck, prit le commandement de l'armée des patriotes, il se fit donner, par des abbés de Tongerlo et de Saint-Bernard, une obligation de cent mille florins, qui, en cas d'échec, garantirait l'avenir de sa femme et de son fils. Ayant obtenu

(1) Hermans reçut, en effet, le 19 juin, le billet suivant : " Monsieur, En ma qualité de Commissaire royal, autorisé à l'effet de la présente par Son Excellence le Ministre plénipotentiaire, je me trouve dans le cas de vous annoncer, Monsieur, que la défense que je vous ai notifiée hier de quitter la ville de Bruxelles, vient à cesser à votre égard. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. [S] De Külberg. Bruxelles, le 19 juin 1789. — A. M. l'abbé de Tongerlo ". Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier : *Révolution brabançonne*. Vol. II, *Correspondances*, n° 1.

(2) " L'Empereur et Roi. Révérend Père en Dieu, Nous vous faisons les présentes, à la délibération de notre Conseil royal du Gouvernement, pour vous charger de vous rendre le plus tôt possible à Bruxelles, où nous vous ferons connoître notre intention ultérieure. A tant, Révérend Père en Dieu, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 4 septembre 1789. [S] de Lannoy ". Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier : *Révolution brabançonne*, Vol. II, n° 2.

cette assurance, Van der Mersch se mit en marche, le 24 octobre 1789.

Mais le Gouvernement avait eu vent de cette conspiration, car, dès le 13 octobre, l'abbaye de Tongerlo fut mise sous séquestre. La nuit qui précéda le 16 octobre, le procureur-général Van der Laken se présenta à Tongerlo, avec 75 soldats, qui firent irruption dans l'abbaye et l'occupèrent pendant plusieurs jours. L'administration des biens fut retirée aux religieux et confiée à l'avocat De Hage, de Bruxelles. Après huit jours d'occupation, le bruit de l'approche d'une troupe de patriotes mit les occupants en fuite, le 24 octobre. Dès le 28 novembre, Joseph II consentait à retirer le décret de séquestre (3). Mais il était trop tard. La victoire des patriotes, à Turnhout, le 27 octobre, rendit du courage aux révoltés. L'une après l'autre, les provinces belges se détachaient de la domination autrichienne et ce fut un jour de triomphe que le 18 décembre, lorsque Van der Noot entra dans la ville de Bruxelles, dans un cortège d'apothéose. "A la tête du cortège, montés sur des chars magnifiques, s'avançaient les abbés de Tongerlo, de Saint-Bernard, de Saint-Michel et de Parc (4)", précédant la voiture de Van der Noot.

Hermans fit encore partie de l'assemblée qui, sous le nom d'*Etats généraux*, se constitua à Bruxelles, le 7 janvier 1790. Avec l'évêque d'Anvers, de Nélis, il y représentait le haut clergé brabançon (5). Mais un revirement se produisit. Les Puissances, qui n'avaient excité les belges contre Joseph II que pour distraire l'empereur de ses projets ambitieux en Orient, se désintéressèrent d'eux, une fois ce but accompli et cessèrent de les soutenir, malgré toutes leurs promesses. Les autrichiens avaient repris quelques avantages, sur la fin de l'année et lorsque, le 20 février 1790, Joseph II mourut, les Puissances aidèrent son frère, Léopold II, à rétablir la domination autrichienne sur nos provinces (6).

Mais les patriotes ne désarmèrent pas de sitôt. Leurs troupes furent subventionnées par des dons généreux. L'abbé de Tongerlo, avec l'assentiment de son couvent, fit une levée de 200.000 florins

(3) Pour plus de détails, voir W. Van Spilbeeck, *De abdij van Tongerlo*, p. 574.

(4) De Gerlache, *Œuvres*, cité par A. J. Namèche, *Cours d'histoire nationale*, t. XXVII, p. 176.

(5) Parmi ces 53 députés, nommés par les Etats des provinces, il y avait encore deux autres abbés prémontrés : ceux de Ninove et de Floreffe, délégués respectivement par les Etats de Flandre et de Namur.

(6) Cfr. H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. V, p. 460 et sv. Bruxelles, 1921.

pour l'armée rebelle et fut nommé aumônier en chef des troupes. Il fonda même le régiment des chasseurs campinois, dont une partie, à cheval, portait le nom de "dragons de Tongerlo".

La résistance finit par se lasser, et, le 10 décembre 1790, fut apposée la signature du traité de paix, qui garantissait à l'empereur Léopold II la souveraineté de la Belgique.

Les résistances de l'abbé Hermans aux occupants de son pays allaient être payées chèrement, par lui, tout d'abord, qui connut l'amertume de l'émigration et dut se retirer en Hollande; par l'abbaye surtout, qui allait être en butte à toutes les vexations et les représailles du parti victorieux. Les bollandistes devaient en ressentir douloureusement le contrecoup.

Les soldats impériaux faisaient de fréquentes incursions à l'abbaye et s'y considéraient comme en pays conquis. Pour n'avoir pas voulu le comprendre, Isfride Thijs, à deux reprises différentes, fut copieusement injurié et menacé de coups de baguette, pour ne s'être pas découvert devant un soldat. Ceci se passait vers le mi-janvier.

Depuis le 9 du même mois, 1792, l'abbaye était occupée militairement et le 20 janvier, sous prétexte que des armes et des munitions étaient cachées, on posa les scellés sur l'imprimerie. Mais le motif le plus probable, que l'on tenait sous silence, était, sans doute, la crainte des pamphlets qui se multipliaient alors, contre le gouvernement. L'on n'avait que trop de raisons de suspecter l'imprimerie de Tongerlo.

Ce fut une consternation chez tous les religieux, auxquels les occupants n'épargnèrent aucune tracasserie, et surtout chez les bollandistes, arrêtés dans leurs travaux. Au moment où les scellés furent placés, par De Swert, substitut du procureur général, Siard Van Dijck et Mathias Stals se trouvaient seuls présents. Ils protestèrent avec énergie. Isfride Thijs et Cyprien Van de Goor, rentrant peu après, unirent leurs protestations à celles de leurs collègues et les consignèrent par écrit (7). Dès le lendemain, Van

(7) "Dewyl ons ondergeteekende Isfridus Thijs en Cyprianus van de Goor op heden een en twintigsten deezer maend januarii 1792 eenige affaires van twee tot vyf uren na middag onze afweezendheid hebben veroorzaekt, in welkens tusschen tydt onze drukkerie onvoorziens en buyten alle verwagtinge is gesloten geweest en gecasschetteert door de Heer De Swert substituut procureur generael onder protestatie van de Heeren Siardus van Dyck en Mathias Stals, Bollandisten, onze colleguen: zoo is 't dat wy hunne redens, gehoort hebbende, om de zelve hebben geprotesteert, gelyk wy protesteeren mits deeze. Verder hun volle magt geevende om met ryphen raed van Rechtsgeleerden of andere, welken sy tot defensie deezer onze zaeke zullen goedvinden te consulteeren en te gebruyken,



J. Frys

Dijck et Van de Goor se mirent en route pour Bruxelles et y portèrent plainte contre le substitut De Swert (8). Le typographe Van der Poorten y ajouta ses propres réclamations, protestant contre l'arbitraire d'une mesure qui le privait de son gagne-pain et l'empêchait de subvenir aux besoins de sa femme et de ses cinq enfants (9). Le Conseil souverain du Brabant fut saisi de ces plaintes et ordre fut donné de faire une enquête sur la vérité des faits (10). Toutes ces démarches ne servirent de rien et les scellés restèrent apposés jusqu'au mois de novembre.

Ghesquière était atterré. Le 20 janvier, il écrivait à l'abbé Mann, secrétaire de l'Académie de Belgique : " Je n'ai plus le courage de ressasser tous mes papiers, surtout dans la malheureuse situation où nous nous trouvons ici depuis le 2 de ce mois, et principalement depuis le 9 du mois, pouvant dire d'après la plus exacte vérité, avec le second successeur de saint Pierre dans la chaire d'Antioche : *Nocte dieque ligati sumus cum leopardis* (et depuis le 9 du mois, ils sont au nombre de cinquante, tant *Stocquarts* que chasseurs de *Dandini*) *quibus et cum benefeceris pejores fiunt* (11). Je vous en épargne, monsieur, le détail, d'autant qu'il fait frémir tout cœur honnête et sensible. J'ignore par quel ordre ces gens nous traitent si mal et qu'ils causent à l'abbaye une dépense d'environ cent florins par jour, en exigeant d'elle une quantité énorme de la meilleure bière, plus de cinquante pots de vin par jour, de l'eau de vie, du café, deux repas par jour, tels que les meilleurs bourgeois de Bruxelles n'en ont pas ; et, ce qui est arrivé hier à midi, du vin de liqueur de *Montejove*, presque égal au *Tockai*, pour régaler une belle qui était venue voir un ci-devant bas officier ; mais si tout cela se fait par ordre de Leurs Altesses Royales (ce que j'ai peine a

alles te doen dat sy tot het voorschreven cynde zullen goed vinden. Tot teeken der waerheyd hebben wy deeze bovenstaende declaratie en protestatie eygenhandig onderteeckend. — Actum deezen 21 januarii 1792. Isfridus Thys, Religieus van Tongerlo, Bollandist. C. Van de Goor, religieus van Tongerlo, Bollandist".

Archives de l'abbaye de Tongerlo. Dossier : *Acta Sanctorum*, n° 56.

(8) Ce voyage leur coûta 49 florins. Voir, ci-dessous, en Annexe, dans le Registre des dépenses, à la date du 21 janvier 1792.

(9) Déclaration faite le 14 février 1792. — Archives de l'abbaye de Tongerlo, dépôt cité, n° 58.

(10) Le 16 février 1792. — Même dépôt, n° 57.

(11) " Nous sommes enchainés, jour et nuit, en compagnie de léopards (il désigne les soldats) que le bien qu'on leur fait ne rend que plus méchants". Paroles de saint Ignace, martyr.

imaginer), il faut qu'on ait surpris la religion de Leurs Altesses comme cela est déjà arrivé plus d'une fois ⁽¹²⁾ ".

Dans cette même lettre, Ghesquière parle encore, avec beaucoup d'intérêt et d'affection d'Isfride Thijs et de ses travaux, et raconte les faits que nous rapportions plus haut : " A propos de ce chanoine régulier, j'ai compâti beaucoup aux grossières insultes qu'il a dû essuyer deux fois en trois jours, c'est-à-dire le 14 et le 16 de ce mois, de la part d'un soldat du Dandini, qui a menacé ledit respectable ecclésiastique de le frapper d'une baguette de fer, à cause que M. Thijs n'avait pas ôté son chapeau, dans le temps que le soldat le regardait en face, sans témoigner de son côté aucune marque de politesse envers M. Thijs. — Quant à moi, pour ne pas m'exposer aux brutalités de ces gens, plus de cent fois réitérées depuis qu'ils sont à Tongerlo, je n'ai pas mis le pied hors de l'abbaye depuis mon retour de Bruxelles. A la vérité, ma santé en souffre ; mais jusqu'à présent, j'ai pris patience. Si cependant notre situation ne change pas bientôt en un état supportable, je suis résolu d'abandonner la continuation de nos ouvrages, et d'en faire connaître la vraie cause à toute l'Europe littéraire ⁽¹³⁾ ".

(Fin au prochain numéro)

H. LAMY, Ab. Tong.

(12) Lettre publié par E. Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, p. 638 et suiv., dans les *Mémoires couronnés de l'Académie* (collection in-8°), t. XXXIV. Bruxelles, 1883.

(13) *Ibid.*, p. 639.